

Votation suisse du 15 mai 2022 Bientôt une obligation de don d’organes en Suisse ?

**Le 15 mai 2022, la population suisse votera sur la modification de la loi sur la transplantation, ce qui équivaut à un changement de paradigme. Le prélèvement d’organes est désormais possible pour toutes les personnes en fin de vie, à moins qu’elles n’aient explicitement dit NON de leur vivant. Le volontariat devient un devoir . . . plus à ce sujet dans cette émission.**

Le 15 mai 2022, la population suisse votera sur la modification de la loi sur la transplantation d'organes. Ceux qui refusent de faire don de leurs organes après leur mort seront dorénavant obligés de le signaler. C'est ce qu'on appelle la solution d'opposition. Jusqu'à présent, c'est l'inverse qui s'appliquait : un don n'est possible que s'il y a un consentement ; c'est ce qu'on appelle la solution du consentement.

La « Société Hippocratique Suisse » est une association de médecins suisses qui s’occupe, entre autres, des questions d’éthique médicale et de politique de santé. Ces médecins s‘engagent pour un « NON » à la solution d'opposition le 15 mai ! Ecoutez leurs arguments.

«La Société Hippocratique Suisse» s’engage pour une médecine de transplantation digne de confiance. La médecine de transplantation n’est digne de confiance que si le don d’organe reste un don. En effet, la notion de « don » implique son volontariat, qui relève de la décision personnelle de chaque donneur.
La volonté de faire don de ses organes peut être consignée dans une carte de donneur d'organes, ou bien la volonté présumée de le faire est connue des membres de la famille la plus proche, qui donneront leur consentement au moment du décès. Ce caractère volontaire est garanti par la solution élargie du consentement actuellement en vigueur.
Le 15 mai 2022, la population suisse votera sur une modification fondamentale de la loi sur la transplantation dans le sens d'une « solution d'opposition élargie ». Un « oui », permettra le prélèvement d’organes sur toutes les personnes en fin de vie, à moins qu’elles n’aient explicitement réfuté le don d’organes de leur vivant ou que leurs proches ne le fassent au moment du décès de la personne.

La solution de l'opposition introduit donc une véritable obligation de don d'organes.

Un tel changement de paradigme, par lequel l'Etat ne protégerait plus l'intégrité physique, doit être stoppé par un NON.
La votation populaire ne porte pas sur un « pour » ou un « contre » le don d'organes, mais sur la question de savoir si l'on peut partir du principe que les organes de personnes qui n'ont pas explicitement dit NON au don d'organes peuvent être prélevés.
Il est incontestable qu'une augmentation du plus grand nombre de donneurs est souhaitable. Mais le système (moyen???) d’opposition est inacceptable, car il viole les principes de l'éthique médicale et du droit constitutionnel. En effet, la fin ne justifie pas tous les moyens !

**de Claudia H**

**Sources:**

Stellungnahme Hippokratische Gesellschaft Schweiz:
<https://hippokrates.ch/aktuell/>

Informationen zur Abstimmung:
<https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/medizin-und-forschung/transplantationsmedizin/rechtsetzungsprojekte-in-der-transplantationsmedizin/indirekter-gegenvorschlag-organspende-initiative.html>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#InitiativesPopulairesSuisses - Initiatives populaires suisses - [www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses](https://www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses)

#DonOrganes - Don d'organes - [www.kla.tv/DonOrganes](https://www.kla.tv/DonOrganes)

#CommentairesMediatiques - Commentaires médiatiques - [www.kla.tv/CommentairesMediatiques](https://www.kla.tv/CommentairesMediatiques)

#DroitsFondamentaux - Droits fondamentaux - [www.kla.tv/DroitsFondamentaux](https://www.kla.tv/DroitsFondamentaux)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.